

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE L'IMMOBILIER (CCNI)
(Brochure JO n°3090)

**Avenant n°68 modifiant les montants forfaitaires de la prime d'ancienneté de l'article 36
de la CCNI**

Les partenaires sociaux conviennent des dispositions suivantes :

ARTICLE 1

Les primes forfaitaires de l'article 36 liées à l'ancienneté sont revalorisées au 1^{er} janvier de la façon suivante :

- pour les 4 premiers niveaux de la grille (E1 à AM1) : le salaire global brut mensuel contractuel est majoré de **25 €**.
- pour les 5 niveaux suivants (AM2 à C4) : le salaire global brut mensuel contractuel est majoré de **29 €**.


En conséquence, ont vocation à s'appliquer uniquement à compter du 1^{er} janvier 2016 les seuls montants forfaitaires liés à la prime d'ancienneté du présent avenant. Les forfaits en cours devant être actualisés en tenant compte des nouvelles valeurs.

ARTICLE 2

Le présent avenant ne s'appliquera qu'au 1^{er} janvier 2016.

Les parties conviennent de demander l'extension du présent avenant dans les meilleurs délais.

Fait à Paris, le 23 novembre 2015

The bottom of the page contains several handwritten signatures in blue ink, arranged in a loose cluster. The signatures are stylized and vary in length and complexity, representing the signatories to the agreement.

Organisations patronales signataires :

Fédération des Entreprises publiques Locales (FEPL)
Thierry DURNERIN

Fédération Nationale des Agents Immobiliers (FNAIM)
Philippe PREVEL

Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières (FSIF)
Dorian KELBERG

Syndicat National des Professionnels
Immobiliers (SNPI)
Alain DUFFOUX

L'UNION des Syndicats de l'Immobilier (UNIS)
Jean Luc JOUAN

Syndicat National des Résidences de Tourisme (SNRT)
Pascale JALLET

Syndicats de salariés signataires :

Fédération des Employés et Cadres
Force-Ouvrière
Didier RIVIERE

Fédération des services CFDT
Kumba DUVILLIER

CFTC-CSFV
Yhya EL SABAHY

Fédération des Personnels du Commerce,
de la Distribution et des Services – CGT
Christophe Garcia-Gil

CFE - CGC - SNUHAB
Alexandre TCHERNETZKY